

<http://jesuschristenfrance.fr/l-eglise-et-la-france/article/le-scandale-du-financement-public-des-mosquees>

Le scandale du financement public des mosquées et de plusieurs d'entre elles par des diocèses

- L'Eglise et la France -
Date de mise en ligne : jeudi 15 avril 2021

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Le scandale du financement public des mosquées et du financement de plusieurs d'entre elles par des diocèses

« La Nouvelle République fait le point sur la construction de la mosquée de Tours, à laquelle il manque 2 millions d'euros pour être terminée.

Salah Merabti, président de la communauté musulmane d'Indre-et-Loire, liste les donateurs extérieurs à la communauté :

« À Paris, j'ai rencontré le patron de Coca-Cola Algérie qui nous a offert la somme de 150.000 Euros pour la toiture. C'est exceptionnel. On a eu aussi des dons d'élus de la Métropole, de la communauté juive de Tours et du diocèse, pour la partie culturelle de la mosquée. C'est réconfortant. »

Et du diocèse ?! Faut-il comprendre que le denier de l'Eglise est détourné pour les besoins de la communauté musulmane ? Voilà une question à poser à l'économat du diocèse de Tours.

La ressource annuelle globale « habituelle » du denier, à Tours, est d'environ 1,6 MEuros, soit 24% du budget global de fonctionnement du diocèse, qui est assez stable, d'année en année, à 6,7 MEuros par an. Ces chiffres "habituels" datent un peu. Mgr Jordy annonçait récemment que, suite à la crise sanitaire, le diocèse connaît :

- " une baisse totale des quêtes dominicales.
- " une baisse quasi totale du casuel (participation aux frais à l'occasion de la célébration d'un sacrement).
- " une réduction très importante des intentions de messe.
- " une baisse quasi totale des revenus du Denier de l'Église. »

Site source :

[riposte catholique](#)

Question : est-il normal que des diocèses catholiques tels que ceux de Bordeaux, Tours et Auch participent au financement de mosquées en France ? Rappelons que l'Islam est une hérésie grave et son expansion n'a pas à être encouragée par les diocèses ou les paroisses.

Qui plus est, il n'est pas dans l'objet social des associations diocésaines de participer au financement de lieux de culte non catholiques. Les fidèles ne financent pas les diocèses pour que leur argent soit ainsi détourné de leur légitime et juste objet social.